Envoyé en préfecture le 15/07/2026
Reçu en préfecture le 15/07/2026
Publié le
ID : 056-215602061-20260715-2026_85_D-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 2 juillet à dix-huit heures, les membres du Conseil municipal, légalement et individuellement convoqués, se sont réunis à la mairie Salle Jean LANGLO. Madame Anne GALLO-KERLEAU, Maire, ouvre la séance.

Etaient présents :

- Mme Anne GALLO-KERLEAU, M. Jean-Marc TUSSEAU, Mme Julie MAGDELAINE LE TAILLY, M. Yannick CADIOU, Mme Morgane LE ROUX, M. Sébastien LE BRUN, Mme Stéphanie LE TALLEC, M. Hervé BROCHERIEU, M. Christophe BELLON, M. Thierry EVENO, M. André BELLEGUIC, M. Yannick SCANFF, Mme Justine DESSEAUX, Mme Sandrine PICARD JAECKERT, Mme Mirelle SEILLER, Mme Alice BOURET, Mme Louisa HEDDADJ, Mme Agnès LE CORRE, M. Erwan CALLOCH, Mme Fanny SAFFRAY-MEDIGUE, M. Julien FORTIN, Mme Laure Anne BURBAN, M. Laurent LE MAUX, Mme Colette BULEON-GUILLE, Mme Patricia BOUCHOUX, M. Tugdual GOALLO, M. Philippe CLERC, M. Tristan LE FLOC'H, M. Ronan LE SANT

Absents excusés :

- Mme Marie Claire TASTARD-JUBIN a donné pouvoir à M. Jean-Marc TUSSEAU
- M. Ronan DANIEL a donné pouvoir à Mme Julie MAGDELAINE LE TAILLY
- M. Eliott MAILLARD a donné pouvoir à M. Yannick CADIOU
- Mme Hélène DESPREZ a donné pouvoir à M. Tugdual GOALLO

Date de convocation : 26 juin 2026

Nombre de conseillers

- En exercice : **33**
  - Présents : 29
  - Votants : 33

Monsieur Erwan CALLOCH a été élu secrétaire de séance.

BORDEREAU N°12
(2026/6/85) – LE DOME : PROGRAMMATION DE LA SAISON CULTURELLE 2026/2027
RAPPORTEUR : MORGANE LE ROUX

La Ville de Saint-Avé met en œuvre les Objectifs de Développement Durable	OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE
10 INÉGALITÉS RÉDUITES	Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre.

Situé au centre-ville, Le Dôme est un équipement culturel municipal qui rayonne sur le territoire de l'agglomération. Il est géré et administré par la commune de Saint-Avé. Il regroupe une salle de

Envoyé en préfecture le 15/07/2026
Reçu en préfecture le 15/07/2026
Publié le
ID : 056-215602061-20260715-2026_85_D-DE

spectacles d'une capacité de 400 places assis, 420 debout et 600 assis/debout, une médiathèque, un auditorium de 40 places, et une ludothèque.

Chaque année, une saison culturelle propose entre 20 et 25 spectacles professionnels et entre 40 et 50 représentations. Les esthétiques sont très variées (théâtre, concerts, marionnettes, danse, cirque, humour…) et certains spectacles sont proposés hors les murs. La programmation est, pour une grande part, accessible aux familles et au jeune public. Elle prend part à l'éducation artistique en proposant chaque année une vingtaine de séances scolaires ainsi que des ateliers de pratique artistique pour tous publics. Le Dôme se revendique comme un lieu de proximité et de convivialité.

Dans la continuité de la saison culturelle 2025/2026, la programmation de cette nouvelle saison se veut éclectique en contribuant à la cohésion sociale, à l'épanouissement de chacun et à la valorisation du territoire.

Afin de finaliser la préparation de la saison culturelle 2026/2027 du centre culturel Le Dôme et d'assurer la communication nécessaire à son succès, il convient d'approuver la programmation proposée et de fixer les tarifs d'entrée des spectacles.

Il est rappelé que le tarif réduit est accordé sur présentation de justificatifs aux :

- Abonnés du Dôme et des abonnés des salles suivantes : Scènes du golfe, Le Forum à Nivillac, le Vieux Couvent à Muzillac, l'Hermine à Sarzeau, Athéna à Auray, L'Echonova à Saint-Avé, L'Asphodèle à Questembert, le Grain de sel à Séné, La p@sserelle à Theix.
- demandeurs d'emploi, bénéficiaires des minimas sociaux, intermittents du spectacle,
- jeunes de moins de 26 ans, étudiants,
- comités d'entreprises conventionnés : cartes CEZAM, Amicale du personnel de la ville de Saint-Avé,
- familles nombreuses,
- groupes de plus de 10 personnes,
- bénéficiaires de la carte Tempo (musiciens amateurs de l'agglomération vannetaise).

La gratuité est accordée aux enfants de moins de 12 ans sur certains concerts.

Un tarif sur les séances scolaires de 4€ est appliqué aux élèves des écoles maternelles et élémentaires.

Trois tarifs particuliers sont appliqués aux établissements scolaires partenaires dans le cadre des parcours du spectateur, lors de leur venue sur un spectacle tout public de la saison ou pour les actions culturelles :

- Pour les élèves qui effectuent le parcours du spectateur des écoles primaires de Golfe du Morbihan – Vannes agglomération, le tarif est à 5 €,
- Pour les élèves de collèges et lycées, le tarif est à 6 €,
- Pour les ateliers artistiques qui se déroulent dans le cadre scolaire, le tarif d'intervention est fixé à 60€/h pour les écoles.

Le tarif « unique » concerne les spectacles jeune public.

Un tarif « bon cadeau » fixé à 10 € l'unité, permet d'offrir des spectacles de la saison culturelle.

DECISION

VU le code général des collectivités territoriales,

CONSIDÉRANT que l'article L. 1111-4 du CGCT dispose que la compétence culture est partagée entre les communes, les départements, les régions et les collectivités à statut particulier,

CONSIDÉRANT que la commune est ainsi fondée à intervenir pour promouvoir la création et l'enseignement artistique, contribuer à l'organisation de manifestations culturelles, et gérer des équipements culturels,

CONSIDÉRANT qu'il convient de fixer les tarifs applicables à la saison culturelle 2026-2027 du Dôme,

Envoyé en préfecture le 15/07/2026
Reçu en préfecture le 15/07/2026
Publié le
ID : 056-215602061-20260715-2026_85_D-DE

Le conseil municipal,

Sur proposition de la commission « Vie associative et sportive, culture, identité bretonne et égalité femme/homme »,

Après en avoir délibéré, **30 POUR et 3 ABSTENTIONS** (M. CLERC, M. LE FLOC'H, M. LE SANT)

Article 1er : APPROUVE la programmation de la saison culturelle 2026/2027 du Dôme et les tarifs des spectacles tels que joints en annexe.

Article 2 : PRECISE que le tarif des séances scolaires est de 4 € et concerne les élèves des écoles maternelles et élémentaires.

Article 3 : APPROUVE l'application d'un tarif réduit à tous les élèves des écoles partenaires sur les spectacles tout public de la saison : 5 € pour les élèves qui effectuent le parcours du spectateur des écoles de GMVA ; 6 € pour les collégiens et les lycéens ; 60 €/h pour les intervenants d'ateliers artistiques dans les établissements scolaires ; un tarif « bon cadeau » (sécable, valable 1 an), fixé à 10 € l'unité.

Article 4 : RENOUVELLE une formule d'abonnement dont les principes sont les suivants :

- carte annuelle et nominative,
- accès au tarif réduit à partir de 3 spectacles au choix.

Article 5 : PRECISE QUE l'abonnement permet en outre :

- de bénéficier d'un tarif préférentiel dans les salles partenaires,
- de faire bénéficier un proche du tarif réduit sur un des spectacles de la saison,
- d'être informé des manifestations culturelles tout au long de la saison,
- de recevoir des invitations pour les évènements et rencontres organisés au Dôme (sortie de création, soirée des bénévoles du Dôme, ateliers artistiques…).

Article 6 : AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents afférents aux contrats de la saison 2026/2027.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,
Fait à Saint-Avé, le 6 juillet 2026

Le Maire,	Le secrétaire de séance,
Anne GALLO-KERLEAU	Erwan CALLOCH

VILLE DE SAINT-AVÉ 56890